

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : **DCP252** avec **0** pièce(s) jointe(s)

Date de décision : **02/10/2024**

Objet : **marché 24.186 location camion frigorifique**

Nature : **Arrêtés individuels**

Matière : **Commande Publique - Marchés publics**

Date de télétransmission : **02/10/2024** Agent de transmission : **AUTOMATE**

Acte : **D_cision 252 march_ 24.186 location camion frigorifique.pdf**

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : **059-215905993-20241002-DCP252-AI**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **02/10/2024**



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

SERVICE DE LA COMMANDE
PUBLIQUE

DFCPAJI_2024_0252

Objet : Marché n°24.186 location de
camion frigorifique bi-température –
Abandon de procédure

DECISION MUNICIPALE PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant la
délégation de signature du Maire ;

Vu l'article R2185-1 du Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L 2122-22 du
Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son 4° ;

Vu l'arrêté DFPAJI_AR2024_0065 du 3 juin 2024 portant délégation de signature à
Monsieur VUYLSTEKER, Premier Adjoint au Maire ;

Considérant qu'un appel d'offre a été lancé le 09/07/24 en vue de la location de camion
frigorifique bi-température ;

Considérant qu'il convient de redéfinir le besoin car une seule offre a été reçue et que
celle-ci s'avère irrégulière ;

Considérant que l'acheteur peut mettre fin à la procédure à tout moment ;

DECIDONS

Article 1^{er} : De déclarer sans suite pour motif d'intérêt général la consultation relative au
marché n°23.186 ayant pour objet la location de camion frigorifique bi-température.

Article 2 : Ampliation de la présente décision est faite :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Le Trésorier pour information
- Le Maire et les services concernés pour application

Article 3 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code
Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la
prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de
deux mois à compter de son affichage, devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue
Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX ou via l'application « Télérecours

citoyens ». Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire dans les mêmes conditions de délai.

Fait à Tourcoing, en l'Hôtel de Ville, le

02 OCT. 2024



Pour le Maire et par délégation
Le Premier Adjoint
Jean-Marie VUYLSTEKER

Accusé réception en Préfecture le :

02 OCT. 2024

Publié sur le site de la Ville le :

02 OCT. 2024